



MODALITES DE RETRAIT DE DIPLOME

Les diplômes du baccalauréat et du brevet sont disponibles au Bureau des examens du Lycée Jean Mermoz (1^{er} étage du bâtiment administratif) à partir du mois de novembre de l'année d'obtention. Vous pouvez les retirer :

- Le **mardi et jeudi de 08h00 à 12h00**

Pour le DNB, les diplômes seront distribués en classe.

Pour le BAC, les candidats devront se présenter au bureau des examens munis d'une copie de pièce d'identité en cours de validité.

Dans le cas où vous ne pouvez venir le retirer vous-même :

-Pour les élèves du Lycée Jean Mermoz, les candidats CNED et les candidats individuels

- Si votre famille réside toujours au Sénégal :

Les parents ou toute personne de confiance **majeure**, pourront le retirer dès la fin du mois de novembre, au Bureau des examens s'ils disposent :

- **d'une procuration signée par le titulaire du diplôme**
- **d'une copie de la pièce d'identité du titulaire du diplôme**
- **d'une copie de la pièce d'identité du parent ou de la personne de confiance**

-Si vous avez définitivement quitté le Sénégal,

Merci de nous faire parvenir au Bureau des examens :

- **le formulaire de retrait de diplôme dûment complété et signé** par le titulaire du diplôme accompagné de :

- La photocopie du **relevé de notes**

- Une **enveloppe (format A4) avec l'adresse d'expédition**

- Et d'une **copie de l'ordre de virement bancaire** ; le virement bancaire sera d'une valeur de **2650 FCFA (soit 4 euros)** pour un envoi en **France métropolitaine** et de **3650 FCFA (soit 5,5 euros)** pour une **autre destination**. (ci-joint les RIB).

Les frais bancaires de transfert de fond sont à votre charge. La somme est due en totalité.

-Pour les élèves diplômés depuis la session 2020, de l'Institut Sainte Jeanne d'Arc, du Cours Sainte Marie de Hann, et du Lycée Français Jacques Prévert de Saly, nous vous invitons à vous rapprocher de **votre établissement d'origine**.

Les diplômes y seront conservés pendant **un an, au-delà** de ce délai, vous devrez contacter la Division des Examens et Concours –**DEC de l'Académie de Normandie** :pour tout diplôme obtenu **après 1998** : <https://www.ac-normandie.fr/examens-et-diplomes> ;

et pour **tout diplôme obtenu avant 1998**, vous devrez contacter le DEC de l'Académie de Bordeaux : <https://www.ac-bordeaux.fr/direction-des-examens-et-concours-dec-informations-contacts-122218>